



Ministre délégué en charge des Affaires européennes
Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Paris, le 12 juin 2013

FEAD : un signal du Parlement européen

Aujourd'hui, le Parlement européen votait en séance plénière le texte de la rapporteure Emer COSTELLO (S&D, Irlande) portant sur le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Le Parlement a envoyé un signal fort aux gouvernements des États membres : si nous voulons collectivement atteindre l'objectif ambitieux de réduction de la pauvreté dans l'Union à l'horizon 2020, alors nous devons donner à l'Union un véritable outil européen de lutte contre la pauvreté.

Cet outil est le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), que le Président de la République a fortement promu lors des Conseils de décembre 2012 et février 2013. Le Président a été relayé par les ministres Stéphane LE FOLL, Marie-Arlette CARLOTTI et Thierry REPENTIN, qui ont multiplié les contacts avec leurs homologues, et par les parlementaires européens, au premier rang desquels la députée Pervenche BERES. Tous ont compris l'importance collective de cet outil.

Les parlementaires européens affirment aujourd'hui deux principes importants :

- L'entraide communautaire n'est pas une option mais un devoir dans une communauté de destin. C'est pourquoi le FEAD doit exister en propre et vivre à travers la participation obligatoire de toutes les États membres.
- On ne pourra pas faire sortir 20 millions de citoyens européens de la pauvreté à l'horizon 2020 en bradant nos politiques de solidarité.
Alors que 18 millions d'Européens ont recours à l'aide alimentaire chaque année et que la précarité pousse de plus en plus de citoyens à aller vers l'aide alimentaire pour assurer le paiement d'autres charges, le FEAD doit être doté de moyens à la hauteur des ambitions européennes.

Ce sont ces principes que les ministres Marie-Arlette CARLOTTI et Thierry REPENTIN ont réaffirmé aux 4 associations françaises d'aide alimentaire le 28 mai 2013.

Ce sont ces principes qu'ils portent auprès de leurs homologues européens, avant le prochain Conseil européen.

Contacts presse

Cabinet Thierry REPENTIN : 01 43 17 55 54 – julie.arnaud@diplomatie.gouv.fr
Cabinet Marie-Arlette CARLOTTI : 01 40 56 55 17 – cab-ph-presse@sante.gouv.fr